

DEPARTEMENT DE L'AUBE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Délibération certifiée exécutoire  
Reçue par le représentant de l'Etat le / Affichée le  
15.03.2017 / 17.03.2017  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Alain BENEDETTI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 9 MARS 2017

Date de convocation et d'affichage : 3 mars 2017

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 H 11.

**Étaient présents :**

**Mmes** AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BERTAIL Sibylle, BETTINGER Sylvianne, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, GARIGLIO Elisabeth, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, MICHEL Sophie, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUERIN Françoise, RABAT ARTAUX Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTA Colette, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT MARS Véronique, SIMON Véronique, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine, ZAJAC Anna

**MM.** ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DÉHAUT Francis, DELAÏRE Guy, DEMOÏSSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, FRAPIN David, GABRIEL Martin, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GONCALVES José, GRIENENBERGER Daniel, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, MARTINOT Bruno, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MOSER Alain, PARIGAU Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RICHARD Olivier, ROBLET Bernard, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SPILMANN Marcel, SUBTIL Bruno, SYDOR Dimitri, THIBAUT Christian, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VETTER Claude, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

**Représentés :** LEPRINCE Didier par GAUJARD Richard, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOÜARD Bruno, VAN DE WALLE Robert par Philippe DESBUQUOIS,

**Sont excusés et ont donné pouvoir :** GIRARDIN Olivier à BERTHOLLE Jean-Paul, PETIT Sandrine à GARNERIN David, RIGAUD Jacques à MICHEL Sophie, MENUËL Gérard à BAROIN François, SEBBARI Samira à PAUTRAS Marie-Françoise, MONTAGNE Jean-Jacques à BLANCHARD Dominique, GRAFTEAUX PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GANTELET Bruno à HELLIOT-COURONNE-Isabelle, MANDELLI François à LE CORRE Marie-Pierre, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

**Absents et excusés :** BLASCO Thierry, RESLINSKI Jean-François, ROYERE Raynald, FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, BAUDOUX Bruno,

Le Conseil Communautaire a choisi comme secrétaire de séance, RICHARD Olivier.

<b>DELIBERATION N°13</b>	<b>Conférence intercommunale sur le logement (élargissement du collège des collectivités)</b>				
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Annie DUCHENE</b>				

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
121	131	131			

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 MARS 2017

Rapporteur : Annie DUCHÊNE

**CONFERENCE INTERCOMMUNALE SUR LE LOGEMENT  
(ELARGISSEMENT DU COLLEGE DES COLLECTIVITES)**

**Exposé :**

Suivant délibération du 25 septembre 2015, le Conseil communautaire a approuvé la création de la conférence intercommunale du logement (CIL), co-présidée par le Président et Mme la Préfète, sa composition et son rôle en matière de gestion et d'attribution des logements locatifs sociaux.

L'article L.441-1-5 du code de la construction et de l'habitation dresse la composition de la CIL. Pouvant être organisée autour de 3 collèges, la CIL rassemble, outre le Président de l'EPCI et le représentant de l'Etat dans le département ou leur représentant qui la coprésident, les membres suivants :

Collège des collectivités	Collège des professionnels du logement	Collège des représentants des personnes défavorisées
<ul style="list-style-type: none"> <li>- les maires des communes membres de l'établissement (ou leur représentant),</li> <li>- des représentants du département,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des représentants des bailleurs sociaux présents dans le ressort territorial de l'EPCI</li> <li>- des représentants de tout organisme titulaire de droits de réservation,</li> <li>- des représentants des organismes agréés en application de l'article L. 365-2,</li> <li>- des représentants des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des représentants locaux des associations de locataires siégeant à la Commission Nationale de Concertation,</li> <li>- des représentants lo-caux des associations de défense de personnes en situation d'exclusion par le logement mentionnées à l'article 31 de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions et des représentants des personnes défavorisées.</li> </ul>

Outre le collège représentant les professionnels du logement et celui représentant les personnes défavorisées, la CIL compte le collège des collectivités. Ce dernier était composé par les 19 maires représentant les 19 communes du Grand Troyes.

Suite à la fusion-extension de la communauté d'agglomération du Grand Troyes aux communautés de communes de Bouilly Mogne Aumont, Seine Barse, Seine Melda Coteaux et aux communes de Bucey-en-Othe, Estissac, Fonvannes, Messon, Prugny et Vauchassis, il convient de modifier le collège des collectivités en passant le nombre de maires de 19 à 81 pour assurer la représentativité de chacune des communes.

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, je vous propose :

- **D'APPROUVER la nouvelle composition de la CIL de Troyes Champagne Métropole et plus spécifiquement le collège des collectivités suite à la fusion extension de la communauté d'agglomération du Grand Troyes aux communautés de communes de Bouilly Mogne Aumont, Seine Barse, Seine Melda Coteaux et aux communes de Bucey-en-Othe, Estissac, Fonvannes, Messon, Prugny et Vauchassis,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président du Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote